



OBSERVATION 2

Bordeaux, le 04 AOUT 2014

001539

INDIVISION LABADIE
Mme Claudine LABADIE
Sacriste
47200 LONGUEVILLE

N/Réf: RDL/AN
N° P.S.G. : 47341-1

Madame,

Votre plan simple de gestion a été examiné par le Conseil du Centre Régional de la Propriété Forestière d'Aquitaine lors de sa dernière réunion.

Conformément à votre demande, ce plan simple de gestion est maintenant agréé au titre de l'article L122-7, 2ème alinéa du Code Forestier, pour sa partie située en NATURA 2000.

Cet agrément vous dispense d'une évaluation des incidences de ce plan au titre du site concerné.

Si vous devez effectuer des travaux non prévus ou avancer ou retarder des coupes au-delà du délai de cinq ans prévu par le Code Forestier, vous devrez demander une autorisation auprès du C.R.P.F.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur

Roland de LARY

P.J. -
Copie :
- Service Régional de la Forêt et du Bois

Agrément du
plan simple
de gestion
4 Août 2014